



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mardi 20 janvier 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
13 janvier 2009

Date d'affichage
13 janvier 2009

Objet de la délibération
*Création de la Commission
Consultative des Services Publics
Locaux (CCSPL)*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt janvier deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore,
DELGADO Alexandra donne procuration à BOTA Yasmine,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre

Absentes :

ROUX Jean-Paul

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Vu l'article L.1413- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 5,

Vu l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal du 18 septembre 2008,

Considérant que la Commune de Sollies-Pont, en tant que Commune de plus de 10 000 habitants, doit créer une Commission Consultative des services publics locaux en vue de la procédure de passation d'une délégation de services publics,

Considérant que cette commission doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante par application de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que les représentants des associations locales préalablement consultées sont nommés membres de la commission par délibération du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents

DECIDE :

- De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux placée sous la présidence de M. le Maire ou son représentant,
- De fixer le nombre de représentants de l'assemblée délibérante comme suit :
 - 8 membres titulaires
- De désigner comme membres du conseil municipal appelés à siéger en son sein :
 - Mme BORELLI
 - M. LAURERI
 - Mme RAVINAL
 - M. ACROSSE
 - M. LAUNAY
 - M. RIMBAUD
 - M. LUQUAND
- De nommer les représentants des associations locales comme membres de la commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat :
 - Mme Josette FAYS ou son représentant (Var Inondations Ecologisme de l'eau)
 - M. Michel BAREYRE ou son représentant (Association du quartier des Aiguiers)
 - M. Georges MORELLI ou son représentant (Association des Syndicats des Arrosants-quartier des Terrins)
 - Mme ASSANDRI ou son représentant (Association des Syndicats des Arrosants les petits jardins de Solliès-Rue République)
 - M. Patrick GUIRAUD ou son représentant (Association Barrage 83)

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 JAN. 2009
et publication ou notification du

28 JAN. 2009

